TÉLÉPHONIE MOBILE

Cas d'un problème isolé

Chaque administré doit **impérativement** s'adresser au service clientèle de son opérateur (même en zone blanche) afin que les équipes techniques de celui-ci puissent intervenir.

Cas de plusieurs foyers impactés

Le Maire doit recenser l'ensemble des foyers concernés et identifier les perturbations constatées avant d'en informer directement le ou les opérateur(s) concerné(s).

Le Conseil départemental pourra appuyer les démarches auprès des opérateurs dans la mesure où les étapes précédentes auront été respectées et seront restées infructueuses.

Dans ce cas, envoyer un mail à l'adresse : **ANT@CD08.fr**

Coordonnées des opérateurs

SFR (du lundi au samedi 8h/22h)
Depuis un téléphone fixe ou mobile : 1023
www.sfr.fr

Orange (24h/24 - 7 jours sur 7)
Depuis un téléphone fixe ou mobile : 3900
www.orange.fr

Bouygues Telecom (du lundi au samedi 8h/20h)
Depuis un téléphone fixe ou mobile : 1064
www.bouygues-telecom.fr

FREE (de 7h à 23h - 7 jours sur 7)
Depuis un téléphone fixe ou mobile : 3244
www.free.fr

Réalisation : CD08

ARDENNES
Conseil Départemental